

SNI entrera bien au capital de Maisons et Cités



NOYELLES-SOUS-LENS. Ces derniers mois, plusieurs communes du bassin minier ont adopté des motions dénonçant le projet de voir une filiale de la Caisse des dépôts entrer au capital du bailleur social Maisons et Cités, ex-Soginorpa. Or, hier matin, le conseil d'administration était réuni pour entériner, ou non, cette évolution commandée par l'État dans le cadre du plan bassin minier.

DES POLICIERS FACE AUX MANIFESTANTS

Un rendez-vous que les élus communistes du bassin minier ont décidé de perturber. Dès 9 h 30, accompagnés de militants mais aussi de syndicalistes CFDT, CFE CGC, Solidaires et CFTEC de Maisons et Cités, ils ont campé sous les fenêtres du conseil d'administration du bailleur à Noyelles-sous-Lens. Ils voulaient notamment que ce rendez-vous soit ajourné du fait de nouvelles informations qui n'auraient pas été portées à la connaissance des membres du conseil d'administration avant la réunion.

Face à eux, une vingtaine de policiers ont été déployés afin d'interdire l'entrée des manifestants aux locaux de Maisons et Cités. La tension est encore montée d'un cran quand s'est présenté aux grilles... le camion du traiteur venu livrer le buffet. Une provocation pour les manifestants qui ont bloqué les accès, obligeant l'artisan à faire demi-tour.

Finalement, après l'ajout de quatre amendements et des heures de discussion (une délégation de représentants syndicaux du bailleur ont pu prendre la parole) le texte modifié a été soumis au vote. Par dix-huit voix pour et douze contre, l'entrée de SNI au capital de Maisons et Cités a été entérinée. Reste à soumettre à SNI ces modifications avant d'entrevoir les fiançailles. ■ **EMMANUEL CREPELLE**

Un problème de compétences comme principal moyen de défense

Depuis hier, le tribunal correctionnel de Béthune examine six marchés publics aux conditions d'attribution douteuses. Sur le banc des prévenus, l'ancien maire Eugène Binaisse, deux anciens adjoints, trois fonctionnaires et deux dirigeants d'entreprise. L'audience reprend ce matin avec les réquisitions de la procureure.



Eugène Binaisse, ancien maire d'Hénin-Beaumont, avec son avocat lillois Erwan Le Briquir. PHOTO LUDOVIC MAILLARD

PAR YOUENN MARTIN
henin@lavoixdunord.fr

HÉNIN-BEAUMONT. Une ombre plane sur le palais de justice de Béthune depuis hier. Celle de Gérard Dalongeville, l'ancien maire d'Hénin-Beaumont. Au moment où les faits se sont déroulés, il purgeait pourtant sa peine de prison pour détournement de fonds publics. Mais il fallait gérer son héritage...

« Pendant dix ans, les services ont été habitués à acheter au gré à gré », affirme Philippe Thibaut. Lui qui a été promu directeur général des services (DGS) par Dalongeville peu avant sa révocation, sans y avoir été formé, avait pour mission de tout remettre à plat. Mais dans une collectivité qui manquait cruellement de cadres, il était débordé. « L'ère Dalongeville a anéanti quasiment toute expertise des services et c'était volontaire, se désole-t-il. La plupart des chefs étaient suppléés par des élus. » Et ces élus découvriraient pour certains leur rôle et le fonctionnement d'une mairie.

Voilà pourquoi des erreurs auraient été commises et pourquoi trois élus, trois fonctionnaires et deux chefs d'entreprise doivent s'expliquer devant le tribunal correctionnel sur les conditions

d'attribution de six marchés publics. Pas toujours clair, Philippe Thibaut, aujourd'hui DGS à Gondrecourt après un bref passage à Wasquehal, finit par plaider

« Quand arrive le parapheur en fin de journée, il est impossible de reprendre toutes les pièces d'un dossier »

EUGÈNE BINAISSE

« L'incompétence individuelle et collective ». Mais tout ce qu'il a fait, c'était « avec l'intention de bien faire, pour redresser cette ville ».

20 000 € DE PRÉJUDICE MORAL DEMANDÉS

Les élus, eux, se sont contentés de signer des marchés sans se poser de question. Ils faisaient confiance à leurs collaborateurs. C'est leur ligne de défense commune. « Quand arrive le parapheur en fin de journée, il est impossible de reprendre toutes les pièces d'un dossier », explique Eugène Binaisse, maire divers gauche d'Hénin-Beaumont de 2010 à 2014. Les magistrats s'étonnent tout de même : le passif héninois n'incitait-il pas à la prudence, à l'exemplarité ?

« L'enfer est pavé de bonnes inten-

tions », balaise l'avocate de la municipalité d'Hénin-Beaumont, M^{me} Sandrine Colin. Première à plaider, elle n'épargne aucun des huit prévenus. Elle pointe particulièrement « le tandem infernal » qu'aurait formé Philippe Thibaut et Eugène Binaisse, où « l'un entraînant l'autre ». « Ils savaient parfaitement ce qu'ils signaient », accuse-t-elle les élus. Elle demande le remboursement des six marchés suspects (environ 125 000 €) et 20 000 € au titre du préjudice moral, car cette affaire « a eu un retentissement médiatique important ».

Le procès se poursuit ce matin avec les réquisitions de la procureure Virginie Deneux et les plaidoiries de la défense. ■



Philippe Thibaut, directeur général des services de 2009 à 2014. PHOTO L. M.

Personnalisez votre entrée...

- Devis GRATUIT
- Délais rapides
- Engagement sur la date des travaux

Macadam, pavage

Éts CORDONNIER
62550 MAREST - Tél. 03.21.03.24.22